Commune de JAUNAY-CLAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°3

Légende :

- Limite de zone
- Droit de préemption urbain
- Emplacement réservé
- Marge de recul
- Zone concernée par le bruit
- Espace Boisé Classé
- Elément de paysage protégé au titre de l'article L 123-1-7 du code de l'urbanisme
- Alignement
- Plan de Prévention des Risques

1

2

3

4

Modification n°3 approuvée le 11 mai 2012

ECHELLE 1/7500